

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Ceser formule des propositions concrètes pour redynamiser les quartiers d'Ile-de-France

20 novembre 2015 Le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France a adopté, le 19 novembre 2015, un avis sur le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU). Il propose à la Région des pistes concrètes d'amélioration pour sa mise en œuvre sur le territoire francilien.

Le renouvellement urbain doit être un moyen de redynamiser des quartiers. Le Ceser considère que la réussite du NPNRU dépend de la prise en compte de deux axes majeurs : le développement d'activités économiques et la participation des habitants tout au long du projet. Ces deux domaines ont été insuffisamment pris en compte dans le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1).

Le Ceser formule plusieurs propositions à la Région Ile-de-France pour placer l'activité économique et la participation des habitants au cœur des projets du NPNRU.

• Soutien à l'activité économique

- Réserver 5% des fonds régionaux annoncés (1 Md€) pour doubler les crédits de soutien à l'activité économique dans les quartiers du NPNRU, soit une enveloppe de 5 M€ par an sur 10 ans.
- Systématiser et soutenir les études de potentialités économiques et de besoins des habitants.
- Associer systématiquement les acteurs économiques, notamment l'artisanat, en amont des nouveaux projets de rénovation urbaine (PRU).

• Soutien à la participation des habitants

- Réserver 5% des fonds régionaux annoncés, afin de développer la participation des habitants, soit une enveloppe de 5 M€ par an, mobilisable tout au long du programme.
- En amont des projets, favoriser la participation des habitants en créant une bourse régionale étudiante dédiée à l'implication citoyenne dans les PRU.
- Pendant et après les projets, étoffer la gestion de quartier et accompagner les habitants au changement. Le recours à des volontaires en Service civique et à des Emplois d'avenir permettra de mobiliser des moyens humains pour y parvenir.

La deuxième assemblée régionale regrette la baisse importante de l'enveloppe de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), en particulier en Ile-de-France (1,4 Md€ pour 2014-2024 contre 4,5 Md€ pour 2004-2014). Pour limiter le « saupoudrage », le Ceser souhaite que la Région réaffirme, en 2016, son engagement de 1 Md€ en faveur du NPNRU francilien. Ce nouveau programme serait alors financé à part presque égale entre l'ANRU et la Région. Partenaire financier incontournable, cette dernière aurait une responsabilité nouvelle et un rôle important à jouer.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95